



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Marché de fourniture de mobiliers urbains Avenant n°2

DEL-2014-004

Numéro de la délibération : 2014/004

Nomenclature ACTES : Commande publique, marchés publics

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 15/01/2014

Date de convocation du conseil : 09/01/2014

Date d'affichage de la convocation : 09/01/2014

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Françoise RAMEL.

Étaient représentés : M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Julie ORINEL par Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Martine PIERRE par M. Jean-Paul JARNO, Mme Nicole ROUILLARD par M. Yvon PERESSE.

Étaient absentes : Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Laëtitia LE DOARÉ.

Marché de fourniture de mobiliers urbains Avenant n°2

Rapport de Henri LE DORZE

La ville de Pontivy a conclu le 16 mars 2005 avec la société Girodmédias, dont le siège social est situé Bellefontaine 39 401 Morez, un marché portant sur la fourniture, l'installation, la maintenance et l'entretien de mobiliers urbains.

Dans le cadre du transfert de la compétence transport à Pontivy communauté, un avenant n°1 tripartite entre la ville, la communauté et la société, portant sur 7 abribus, a été approuvé par délibération du 04 octobre 2012.

Ce marché conclu pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois prend terme le 15 mars 2014. Compte tenu de la date d'échéance et afin de donner le temps aux nouveaux élus pour traiter ce dossier, un second avenant est nécessaire afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 mars 2015.

Nous vous proposons :

- d'approuver cet avenant n°2 à intervenir et d'autoriser le Maire à le signer,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 16 janvier 2014

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

AVENANT N° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(REPRENDRE LE CONTENU DE LA MENTION FIGURANT DANS LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ PUBLIC OU DE L'ACCORD-CADRE.)

Ville de Pontivy
8 rue François Mitterrand CS 20027
56 306 Pontivy cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Entreprise GIRODMEDIAS (anciennement Entreprise signaux Girod)
B.P. 30004 Bellefontaine
39 401 Morez cedex
TEL: 03 84 33 47 90

Siret:377-704-580 00036

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

n Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché de fourniture de mobiliers urbains

n Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **23 mars 2005**

n Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **3 ans reconductible deux fois pour une période de 3 ans.**

n Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : **ces prestations seront rémunérées uniquement et exclusivement par le droit d'exploiter pour la publicité la face publicitaire de chaque mobilier urbain. Aucune rémunération ne sera par conséquent versée par le pouvoir adjudicateur, la commune renonce à ses droits résultants de l'occupation du domaine public et de toute redevance sur la publicité concernant les mobiliers, objet du marché.**

D - Objet de l'avenant.

n Modifications introduites par le présent avenant :

Avenant de prolongation du présent marché jusqu'au 31 mars 2015

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

n Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

L'avenant ne concerne pas le planimètre de la rue Monge qui est situé en commune du Sourn du marché public initial

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Girod Philippe Président		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Le Maire,

Henri Le Dorze

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Date de mise à jour : 25/02/2011.